



Famic Technologies Inc.
 9999, Boul. Cavendish, Bureau 350
 Saint-Laurent (Québec) H4M 2X5 Canada
 Tél. : (514) 748-8050 Fax : (514) 748-8521

Formulaire d'inscription Formation AUTOMATION STUDIO™

Veuillez, SVP nous faire parvenir ce formulaire par Fax au +1-514-748-8521
 Le paiement doit être envoyé avec votre inscription. Le retard du paiement peut entraîner l'annulation automatique de votre inscription.

Lieu de la formation

Cours : _____
 Coût participant : _____
 Débutant le : _____ Se terminant le : _____
 Langue: _____

Information Client

Compagnie : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Province : _____
 Code postal : _____ Pays : _____
 Téléphone : _____ Fax : _____
 Site web : _____

Participant(s)

	Nom	Titre	Courriel
1.	_____	_____	_____
2.	_____	_____	_____
3.	_____	_____	_____
4.	_____	_____	_____
5.	_____	_____	_____

- Paiement inclus Preuve de paiement incluse
- SVP me (nous) faire parvenir les directions pour se rendre à la formation
- SVP me (nous) faire parvenir des informations concernant les hôtels

Nom : _____ Signature : _____ Date : _____

Note : En signant ce formulaire, je confirme que je m'inscris à la formation sur Automation Studio™ organisée par Famic Technologies aux dates et à l'endroit spécifiés ci-haut. Je confirme aussi être en accord avec les conditions mentionnées dans la Convention de formation. Je comprends que chaque participant doit fournir son propre ordinateur portatif pour la formation.

CONVENTION DE FORMATION

FAMIC TECHNOLOGIES INC.

**CORPORATION LÉGALEMENT CONSTITUÉE SELON LES LOIS DU CANADA
AYANT SON SIÈGE SOCIAL ET SA PRINCIPALE PLACE D'AFFAIRES AU :
9999 BOUL. CAVENDISH, BUREAU 350
SAINT-LAURENT (QUÉBEC) H4M 2X5, CANADA
TÉL.: +1 (514) 748-8050, FAX: +1 (514) 748-8521**

CONVENTION No 0906200601-R01



TABLE DES MATIÈRES

1	Définitions	2
2	Famic Technologies Inc.	2
3	Durée de la Convention	3
4	Cours offerts	3
5	Inscription	3
6	Tarifs préférentiels	3
7	Lieu de la formation	3
8	Logistique	4
9	Qualité des services	4
10	Attestation	4
11	Confidentialité	4
12	Taxes	4
13	Propriété intellectuelle	4
14	Reproduction	5
15	Crédits d'impôts remboursables à la formation au Québec (Loi 90)	5
16	Annulation d'une formation	5
17.	Responsabilité	5
18.	Dispositions diverses	5
18.1.	Avis	5
18.2.	Caractère non exécutoire	6
18.3.	Entente complète	6
18.4.	Aucune renonciation	6
18.5.	Lois applicables.....	6



1 Définitions

Dans la présente Convention, les termes qui suivent ont les significations correspondantes:

Convention	Désigne la présente convention.
Cours régulier	Cours dont le plan est élaboré par Famic et proposé à l'ensemble de la communauté des utilisateurs d'Automation Studio.
Cours sur mesure	Cours dont le plan est élaboré pour prendre en considération les besoins spécifiques d'un utilisateur ou d'un groupe d'utilisateurs d'Automation Studio.
Famic	Désigne Famic Technologies Inc.
Formateur	Personne désignée par Famic pour donner une formation.
Formation en ligne	Désigne une formation donnée à l'aide d'Internet. Ainsi, la formation est diffusée à travers un site Web auquel les participants se connectent pour visualiser le contenu et interagir avec le formateur.
Logiciel	Désigne Automation Studio™.
Participant	Désigne, selon le cas, l'individu ou l'entreprise recevant les services de formation.
Participant étranger	Désigne le Participant résident d'un autre pays, mais qui suit une formation dans les bureaux de Famic à son siège social à Montréal.
Partie	Désigne individuellement Famic Technologies Inc. ou le Participant.
Parties	Désigne collectivement Famic Technologies Inc. et le Participant.

2 Famic Technologies Inc.

Famic développe et commercialise Automation Studio, un logiciel de conception et de simulation des technologies d'automatisation. Elle offre aussi des services conseils pour le développement et l'intégration de systèmes informatiques et de systèmes d'automatisation industrielle.

Relativement à Automation Studio, Famic offre notamment les services suivants :

- Formation (cours) régulière ou sur mesure;
- Adaptation du Logiciel pour répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs ou pour son intégration à leurs environnements et processus de travail;
- Réalisation de schémas incluant une simulation fonctionnelle;
- Services de consultation et de développement d'applications basées sur la plate-forme Automation Studio™ Live.

La présente Convention régit l'offre des services de formation sur Automation Studio.

Pour plus d'informations sur les produits et services de Famic, S.V.P. consultez les sites www.automationstudio.com et www.famictech.com.



3 Durée de la Convention

Cette Convention couvre la période pendant laquelle les services de formation sont rendus. Elle prend fin automatiquement lorsque lesdits services sont terminés ou lorsqu'elle est résiliée par Famic suite à l'annulation de la formation dont elle fait l'objet.

4 Cours offerts

Famic offre des cours réguliers sur les divers sujets et technologies intégrés dans Automation Studio™. Toutes les informations entourant ces cours, tels que la durée, le syllabus, l'horaire, les frais de formation, etc. sont disponibles sur www.automationstudio.com.

Outre les cours réguliers, Famic peut offrir de la formation sur mesure dans ses bureaux ou chez les clients. Le plan d'une formation est donc adapté pour répondre aux besoins spécifiques exprimés par les clients tant au niveau du contenu que du format ou de la durée. Les frais de formation seront alors calculés en conséquence.

Les Participants peuvent aussi opter pour des formations en ligne. Dans ce cas, le contenu de la formation est diffusé par un formateur selon un horaire prédéfini et communiqué aux Participants. Ceux-ci se connectent alors au site Web, suivent la formation et interagissent. La communication vocale est assurée soit par téléphone soit via Internet. Selon le cas, un ou plusieurs Participants peuvent suivre une formation en ligne simultanément.

5 Inscription

Chaque Participant s'inscrit à une formation en remplissant le formulaire d'inscription (Voir Annexe A) et en l'envoyant à Famic soit par télécopieur ou par courriel. Suite à la réception dudit formulaire, Famic confirme l'inscription par courriel, par télécopieur ou par téléphone.

Les frais reliés aux cours doivent être acquittés en entier au moins quinze (15) jours ouvrables avant le début du cours et/ou avant que Famic n'entreprenne les préparatifs requis. Tout retard dans la réception des paiements peut entraîner un retard dans la tenue de la formation voire même son annulation. Les frais de cours comprennent les éléments de logistique entendus avec Famic (voir la section 8).

Les paiements peuvent être faits par transfert bancaire ou cartes de crédit VISA ou Master Card. La TPS et la TVQ sont en sus (voir la section 12).

Famic se réserve le droit de modifier l'horaire d'un cours ou d'en annuler la présentation. Les cours, les syllabus, les tarifs et les dates sont sujets à changements sans préavis.

6 Tarifs préférentiels

Famic se réserve le droit d'offrir des tarifs préférentiels à certains clients, et ce, selon plusieurs critères notamment : le nombre de Participants à une formation, une relation privilégiée avec un client (distributeur, écoles, organismes sans but lucratif, ou autre), le nombre de licences achetées par un client, etc.

7 Lieu de la formation

La formation peut avoir lieu dans les bureaux de Famic, dans les bureaux du client ou dans un lieu désigné. Dans ces deux derniers cas, des frais de déplacement et/ou d'hébergement ou autres du formateur de Famic sont applicables. Pour plus d'informations, veuillez contacter un représentant technique chez Famic.



8 Logistique

De façon générale, Famic prend en charge le soutien logistique incluant la salle de cours, l'ordinateur du formateur, les équipements de présentation, les repas, les pauses et le service technique. Les Participants doivent apporter leurs propres ordinateurs portatifs. Lorsque la formation a lieu dans les bureaux de Famic, celle-ci peut fournir quelques ordinateurs.

Lorsque la formation a lieu dans les bureaux d'un client, celui-ci est responsable de tous les aspects de logistiques entourant la formation à moins d'une entente particulière avec Famic à cet effet.

Dans tous les cas, Famic fournit à chaque Participant en plus des notes de cours et autres matériels de support, une licence d'Automation Studio incluant une clé d'activation physique (clé de protection) pour la durée de la formation. Le Participant est responsable de la dite licence et doit la retourner au représentant de Famic à la fin de chaque journée de formation. En cas de perte de la clé de protection, le Participant s'engage à rembourser le prix de la licence à Famic et ce selon la liste des prix en cours incluant les escomptes auxquels le Participant peut avoir droit.

9 Qualité des services

Famic s'engage à :

- Assigner des formateurs qualifiés pour dispenser les formations;
- Donner des formations de qualité supérieure;
- Donner les formations dans un cadre propice à l'apprentissage.

À la fin de la formation et conformément avec les procédures de son système Qualité, Famic remet à chaque Participant un formulaire d'évaluation à remplir relativement à la qualité des services reçus. Tous les commentaires et les constations des Participants sont analysés par le Directeur Qualité de Famic pour assurer l'amélioration continue de la formation offerte.

10 Attestation

À la fin de la formation, Famic remet à chaque Participant une attestation certifiant que ledit Participant a suivi la formation. Pour obtenir son attestation, le Participant doit obligatoirement être présent à la formation.

11 Confidentialité

Cette Convention ne lie ni Famic ni le Participant de quelque façon que ce soit relativement à la confidentialité des informations échangées lors d'une session de formation. Famic n'exige ni requiert des informations confidentielles des Participants pour fins de formation.

12 Taxes

Lorsque la formation a lieu au Canada et ce quelqu'en soit le type (bureaux de Famic, bureaux du Participant, en ligne, etc.), le Participant doit payer la taxe provinciale et la taxe fédérale applicables sur les produits et services. Les Participants étrangers doivent s'adresser aux autorités canadiennes pour réclamer le remboursement des dites taxes.

13 Propriété intellectuelle

Le Participant comprend que le fait de s'inscrire, payer les frais et suivre une formation offerte par Famic ne lui confère aucun droit de propriété intellectuelle réel ou moral sur : les cours, leurs contenus, les



logiciels, le matériel de formation, les idées, les concepts, etc. Le Participant confirme que ces droits de propriété intellectuelle sont et demeurent la propriété exclusive de Famic.

14 Reproduction

Aucune reproduction totale ou partielle du matériel de formation ou toute information relative à Automation Studio™ que ce soit sous un format électronique, papier ou autre, n'est permise sans le consentement écrit et préalable de Famic.

15 Crédits d'impôts remboursables à la formation au Québec (Loi 90)

Famic est reconnu par Emploi-Québec (No 0052553) dans le cadre du programme de crédit d'impôt remboursable à la formation du gouvernement du Québec et de la loi 90 relativement au développement de la formation de la main-d'œuvre. Par conséquent, les entreprises québécoises qui inscrivent des Participants aux formations pourraient être admissibles à un crédit d'impôt provincial équivalent à 40 % des frais d'inscription.

16 Annulation d'une formation

Le transfert de cours d'un Participant à un autre est accepté sans frais, mais doit être confirmé avec Famic le plus rapidement possible.

Lorsque le Participant annule son inscription au moins onze (11) jours ouvrables avant le début de la formation, Famic rembourse tous les montants perçus pour ladite inscription.

Lorsque le Participant annule son inscription dans un délai de cinq (5) à dix (10) jours ouvrables avant le début de la formation, un montant de trente pourcent (30%) des montants perçus pour ladite formation sera retenu par Famic à titre de frais d'administration. Famic remboursera le reste des montants perçus.

La totalité des frais de formation sont exigibles en cas d'absence ou lorsque la demande d'annulation parvient à Famic dans un délai de quatre (4) jours ouvrables avant le début de la formation.

Toutes les demandes d'annulation doivent être faites par écrit (courriel ou télécopieur).

Famic se réserve le droit d'annuler une formation. Dans ce cas, la responsabilité de Famic se limite au remboursement des frais d'inscription correspondants reçus.

17. Responsabilité

Famic et les entreprises qui inscrivent des Participants à une formation offerte par Famic demeurent responsable de leurs employés et sous-traitants impliqués. Ceci ne limite pas pour autant la responsabilité des personnes impliquées de chacune des parties. En aucun temps, Famic ne serait être tenu responsable pour tous dommages corporels et/ou matériels, directs et/ou indirects, survenus par suite des gestes inconsidérés et malveillants d'un Participant à la formation.

18. Dispositions diverses

18.1. Avis

Tout avis requis aux termes de cette Convention doit être communiqué par écrit et sera être envoyé aux adresses indiquées ci-dessous ou à toute autre adresse qui pourra être déterminée par la Partie pertinente. Tout avis sera censé avoir été reçu le cinquième jour suivant sa mise à la poste. Tel avis



Famic Technologies Inc.

pourra également être remis en personne, transmis par télécopieur ou par courriel et sera alors censé être reçu le jour même:

Dans le cas de Famic, à l'adresse suivante:

Famic Technologies Inc.
9999 boul. Cavendish, Bureau 350
Ville Saint-Laurent (Québec) H4M 2X5
Canada
Téléphone : +1 (514) 748-8050
Télécopieur : +1 (514) 748-8521

18.2. Caractère non exécutoire

Le prononcé judiciaire de l'inexécution d'une disposition de cette Convention n'invalidera pas les autres clauses de celle-ci.

18.3. Entente complète

Ce document constitue l'entente complète et finale entre les Parties relativement à l'Objet de la Convention. Il remplace toute autre entente écrite ou verbale qui a pu avoir lieu entre les Parties. Dans l'éventualité, d'un conflit d'interprétation quant aux obligations et conditions mentionnées à la présente Convention et les informations contenues sur les sites internet de Famic, les obligations et conditions incluses à la présente Convention auront priorités.

18.4. Aucune renonciation

Le fait qu'une Partie aux présentes n'ait pas insisté sur la pleine exécution de l'un quelconque des engagements contenus aux présentes ou n'ait pas exercé l'un quelconque de ses droits y conférés ne doit pas être considéré comme une renonciation pour l'avenir à ce droit ou à la pleine exécution de cet engagement. Aucune renonciation par l'une des Parties aux présentes à l'un quelconque de ses droits n'est effective que lorsqu'établie par écrit.

18.5. Lois applicables

Cette Convention est régie et interprétée conformément aux lois en vigueur dans la province de Québec et aux lois pertinentes en vigueur au Canada. Tout litige lié à son existence ou son interprétation sera soumis au tribunal compétent du district de Montréal (Québec) Canada et sera exercé en langue française.

EN FOI DE QUOI, le Participant atteste avoir lu, compris et qu'il accepte la présente Convention.

Participant

Nom :
Titre :
Compagnie :
Adresse complète